

ORGANISATION DE LA PRISE EN CHARGE DU JEUNE AU SEIN DU DAIP

Le décrochage est un phénomène qui présente une dimension scolaire mais aussi sociale, familiale et psychologique dont les causes, multifactorielles, se combinent les unes aux autres. Afin de démonter les mécanismes à l'œuvre, les réponses doivent être diverses. Elles doivent toucher aux nœuds stratégiques du processus de décrochage qui, loin d'être un événement isolé dans le parcours du jeune, deviennent un véritable frein à l'insertion.

L'organisation pédagogique des DAIP s'articule autour des besoins recensés chez les jeunes accueillis afin de bâtir, *pour* et *avec* chacun d'entre eux, un parcours de prise en charge individuel, pertinent et évolutif. Ainsi, la prise en charge de ces derniers doit s'articuler dans une logique de parcours cohérent.

A ce titre, l'accompagnement de chaque élève du DAIP s'organise dans une chronologie étalée en 4 phases :

- **Un accueil personnalisé** du jeune et de sa famille.
- **Une analyse des besoins** du jeune et un positionnement de départ permettant **la construction de son parcours** individualisé et personnalisé au sein du DAIP.
- **Un accompagnement dans la construction de son projet** et dans l'acquisition de compétences.
- **Un accompagnement à la sortie** du dispositif.

Le principe d'entrées et de sorties permanentes, l'individualisation de la prise en charge des élèves et les problématiques présentées par un public majoritairement en difficulté et souvent absentéiste complexifient le rôle des acteurs et exigent des pratiques pédagogiques souples et adaptées. Par ailleurs, pour réussir à travailler dans la durée avec ces élèves, il s'avère indispensable de mettre le jeune au cœur du dispositif et prendre en compte ses particularités : le DAIP doit s'adapter à lui, tenir compte de ce qu'il est afin de l'accompagner dans le long processus des apprentissages et de la (re)mobilisation autour d'un projet réaliste.

C'est pourquoi chacune de ces phases :

- implique la mise en œuvre d'activités dont les objectifs seront clairement définis,
- repose sur des exigences organisationnelles et pédagogiques centrées sur les besoins de chacun des élèves,
- est garante d'une prise en compte équitable pour tous.

Le référentiel d'activités présenté ci-après pour chacune des 4 phases, doit être une ressource pour tous et favoriser la prise de fonction des nouveaux coordonnateurs. Il n'a pas pour objet de figer l'organisation pédagogique du dispositif, mais reste ouvert à des initiatives, de nouveaux outils, de nouvelles méthodes qui viendront enrichir le patrimoine commun des DAIP de notre Académie.

Toutefois, il met en évidence le socle d'activités indispensable sur lequel reposent la pertinence et la qualité de la prise en charge d'élèves décrocheurs leur permettant, *in fine*, de se (re)mobiliser sur un parcours vers la qualification et, à terme, leur insertion professionnelle.

Phase 1 : L'ACCUEIL PERSONNALISE DU JEUNE

L'arrivée au DAIP peut s'avérer déstabilisante pour certains élèves, voire leur famille. Il est donc primordial de mettre en place un accueil adapté qui :

- offre une vision complète du dispositif et de l'établissement support DAIP,
- réponde aux questions et éventuelles inquiétudes portées par les élèves et leur famille.

Cet accueil doit être offert à tous les élèves, quel que soit leur moment d'entrée dans le DAIP.

Cette phase d'accueil occupe une place primordiale dans la prise en charge des élèves au sein du DAIP. Elle doit notamment permettre de :

- Encourager l'engagement du jeune dans le dispositif.
- Favoriser l'intégration du jeune dans le dispositif.
- Poser les bases solides pour une relation positive avec les familles qui doivent se sentir reconnues et associées dans la scolarité de leur enfant.

Le chef d'établissement ou son adjoint, le CPE et/ou le COP peuvent être associés à cette phase d'accueil. Elle est un gage d'attention et de considération pour les bénéficiaires. Elle peut permettre de faciliter la compréhension de la prestation proposée par le DAIP et l'établissement, ainsi que des droits et devoirs des élèves.

Cette compréhension est indispensable pour l'engagement du jeune et le respect de cet engagement : elle est la première forme de lutte contre l'absentéisme qui caractérise souvent le parcours antérieur de ces élèves.

Phase 2 : L'ANALYSE DES BESOINS & LA CONSTRUCTION DU PARCOURS DU JEUNE

Afin d'estimer le plus précisément possible les activités adaptées aux besoins de chaque jeune, il est nécessaire de réunir toutes les informations disponibles concourant à la connaissance de ce dernier, notamment par l'étude du dossier « Entretien de situation » et le « Dossier scolaire » qui sont transmis au coordonnateur DAIP à l'issue de la commission FOQUALE.

Il est très souvent indispensable de compléter cette première étude par des évaluations diagnostiques et des positionnements de départ. Pour cela, des temps d'entretiens et la passation de tests peuvent apparaître comme étant des outils pertinents.

Dans un souci de mutualisation de compétences, ces évaluations seront menées, notamment, par le coordonnateur DAIP, le Psychologue de l'Education nationale, les formateurs intervenant dans la prise en charge des élèves ; chacun intervenant en fonction de son champ d'activité.

Ces évaluations diagnostiques et positionnements doivent permettre *in fine* au coordonnateur DAIP de mettre en évidence pour chaque élève :

- **Ses points forts et faibles dans la maîtrise des savoirs de base.** Pour les élèves sans qualification, ces positionnement peuvent s'appuyer sur l'évaluation du degré de maîtrise des compétences telles que définies dans le Socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- Son degré d'**acquisition des compétences sociales**.
- Ses **aptitudes**, son **potentiel** et ses **difficultés cognitives dans son accès aux apprentissages**.
- Ses **centres d'intérêts**, les **points d'ancrage** (motivation, capacité à s'engager dans un projet, compétences spécifiques...) et **de vigilance** (rejet d'activités, incapacités médicales...) dont il faudra tenir compte lors de la mise en œuvre cohérente du parcours du jeune au sein du DAIP.

L'analyse de l'ensemble de ces informations doit aboutir à **la construction d'un parcours de prise en charge individualisé et personnalisé** propre à chaque jeune. Pour qu'ils puissent en comprendre le sens, les objectifs et y adhérer, ce parcours sera proposé et explicité à l'élève ainsi qu'à sa famille. Il sera notifié dans un emploi du temps (évolutif en fonction de l'avancée du jeune) qui sera remis et signé par l'élève concerné, sa famille ainsi que par le coordonnateur du DAIP.

Phase 3 : L'ACCOMPAGNEMENT DANS LA CONSTRUCTION DU PROJET DU JEUNE

Le coordonnateur, avec l'appui du chef d'établissement support DAIP, mobilisera une équipe d'intervenants pluridisciplinaire et compétente sur les champs suivants :

- **Consolidation des savoirs fondamentaux disciplinaires de base et des mécanismes d'apprentissage :**
 - ✓ Maîtrise de la langue française.
 - ✓ Culture mathématique et scientifique.
 - ✓ Appropriation des techniques usuelles d'information et de communication.
 - ✓ Développement des aptitudes cognitives.

- **Consolidation des savoir-être et développement personnel :**
 - ✓ Bilan personnel (parcours, motivations, centres d'intérêts, atouts, freins...).
 - ✓ Acquisition et renforcement des compétences sociales.
 - ✓ Développement de l'autonomie et de l'esprit d'initiative.
 - ✓ Prévention et éducation à la santé.
 - ✓ Activités culturelles.

- **Découverte de l'environnement socio-professionnel :**
 - ✓ Connaissance des secteurs professionnels.
 - ✓ Connaissance des métiers en tension.
 - ✓ Techniques de recherche d'emploi.

Ces différents champs seront travaillés par le biais :

- **Des entretiens** menés par les coordonnateur DAIP et le Psy-EN.
- **Des modules** dispensés au sein du DAIP, GRETA et/ou EPLE.
- **Des périodes d'immersion en EPLE et/ou CFA.** Dans ce cas, il est indispensable de remplir et faire signer en amont la « Convention d'immersion en établissement. Dans certains cas, la « Convention d'immersion » utilisée sera celle de l'établissement d'accueil.
Par ailleurs, pour assurer un bon accueil du jeune dans l'établissement d'immersion, le coordonnateur du DAIP présentera en amont à l'ensemble de l'équipe de direction et enseignante, le profil de l'élève (origine scolaire, projet du jeune et objectifs/finalités de l'immersion). Cela pourra se faire, notamment, par le biais d'un courrier.
Enfin, pour évaluer cette période d'immersion, il sera demandé à l'équipe enseignante d'accueil de remplir la « Grille d'évaluation de la période d'immersion ».
- **Des stages** en entreprise. Dans ce cas, il est indispensable de remplir et faire signer en amont la « Convention de stage » ou l'« Avenant à la convention relative au déroulement du stage en milieu professionnel ».
- De même il conviendra d'associer les élèves du DAIP à toute activité proposée aux autres élèves de l'établissement, si elle entre dans le cadre du projet de formation.

Pour permettre de mesurer l'avancée du jeune dans son projet, des évaluations devront mettre en évidence l'évolution et les progrès du jeune tout au long du parcours. A sa sortie du dispositif, un positionnement final permettra la mesure exacte et sera un

élément de base du projet du jeune dans la poursuite de son parcours de formation et d'insertion

Rôle du Psychologue de l'Education nationale (Psy-EN)

D'une manière transverse, l'apport spécifique du Psy-EN quant à l'élaboration de projet est précieux. Il doit être sollicité systématiquement pour explorer, avec l'élève, ses atouts et freins, ses goûts et motivations, et lui apporter un accompagnement dans la recherche documentaire en CIO notamment.

A ce titre, le CIO (ou les CIO dans un BEF) consacreront un volume minimum de 36 heures au DAIP. Le directeur du CIO en fixera les modalités précises avec le coordonnateur.

Au-delà de cet «apport», les élèves du DAIP pourront rencontrer, comme tous les élèves de l'établissement, le Psychologue de l'Education nationale durant ses permanences.

Phase 4 : UN ACCOMPAGNEMENT A LA SORTIE DU DISPOSITIF

La préparation à la sortie du dispositif est déterminante pour la suite du parcours du jeune. Elle peut avoir lieu à tout moment de l'année (dès que le projet est validé et qu'une solution positive est trouvée) ou, au plus tard, au mois de juillet.

La qualité de la sortie du dispositif repose, en particulier, sur :

- **La faisabilité** du projet.
- **La liaison** avec la structure qui accueillera le jeune à l'issue du DAIP (EPL, CFA, organisme de formation...). Pour cela, un temps de rencontre avec les représentants de ces structures s'avère nécessaire pour transmettre toutes les données relatives au jeune et être dans une logique de *continuum*. Ce passage de relais doit être nourri de constats, de besoins détectés et de préconisations pour fluidifier les parcours et mettre le jeune et son nouvel accompagnateur dans des conditions favorables de collaboration.
Il est impératif qu'un « Document Parcours », destiné à faire apparaître l'évolution et les acquis de l'élève durant son passage au DAIP, soit dûment rempli par le coordonnateur DAIP pour chaque bénéficiaire et serve de lien avec les structures relais.
- **La fiabilité du partenariat** qui est entretenu avec les structures d'accueil, notamment les Missions Locales.
Le développement et la fidélisation de ce partenariat doivent être une préoccupation constante des coordonnateurs pour une prise en charge sans délai des sortants de DAIP qui se destinent à une insertion professionnelle directe ou qui nécessitent la poursuite de l'accompagnement individualisé initié dans le DAIP.

Pour les élèves se destinant à une poursuite d'étude en formation initiale sous statut scolaire, il est impératif de suivre les procédures d'affectation MLDS indiquées chaque année par une circulaire académique.

De la même façon, il convient de respecter scrupuleusement les procédures et consignes liées à l'inscription aux examens, en veillant à solliciter le plus tôt possible les élèves concernés pour rassembler les documents indispensables à cette inscription.